

LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage, ISF, "bordel"... l'interview d'Emmanuel Macron en 12 points](#)
- [Interview de Macron : « parole forte » pour la majorité, « autosatisfaction » pour l'opposition](#)
- [Le plan ETI de Bruno Le Maire en sept mesures](#)
- [Édouard Philippe à Bruxelles pour défendre son budget](#)
- [Les 25 métiers dont les salaires vont bondir en 2018](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Bonus, cumul emploi retraite, consultations avancées, médecin adjoint, télémédecine : ce qu'il faut retenir du plan Buzyn « anti-déserts »](#)

FISCALITE

- [Bercy cherche 9 milliards : les entreprises pourraient être mises à contribution](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Entreprises : les contrats courts bientôt surtaxés](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Pontoise : 300 postes à pourvoir à la SNCF dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis](#)

LEGISLATION/RAPPORTS DIVERS

- [Les achats hospitaliers](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Chômage, ISF, "bordel"... l'interview d'Emmanuel Macron en 12 points

Le 15/10/17, le président **Emmanuel Macron** s'est exprimé sur TF1. **Les sujets abordés :**

01)- Le chômage. Selon M. Macron « *la plénitude des réformes* » et leurs effets sur le chômage, seront visibles dans « *un an et demi, deux ans* ».

02)- L'intéressement et la participation. M. Macron : « *Quand ça va mieux, je veux que les salariés aussi puissent avoir leur part de la réussite* ». Il a appelé à l'instauration en 2018 d'un débat, afin, a-t-il dit, de « *revisiter cette belle invention gaulliste de l'intéressement et de la participation* ».

03)- La CSG. Pour le président, il s'agit là d'une mesure de justice, dans le sens où la hausse de la CSG sera accompagnée par une baisse de la taxe d'habitation. **M. Macron :** « *[Dès 2018,] comme la taxe d'habitation va [baisser], moi je vous fiche mon billet, comme on dit trivialement, que dès l'année prochaine, dans une grande partie des cas [...] [cela] compensera ces 1,7 point de CSG* ». Selon lui, grâce à cette baisse de la taxe d'habitation accomplie dans les trois ans, 80 % des retraités, en 2020, « *gagneront du pouvoir d'achat* ».

04)- L'ISF. Le président Macron a déclaré qu'il ne croyait pas que les Français les moins aisés soient jaloux des riches et pensaient qu'il « *y a des riches, taxons-les, nous nous porterons mieux* ». **M. Macron :** « *Je ne crois pas au ruissellement* ». Le ruissellement consiste à penser qu'alléger les impôts des contribuables les plus riches profite aussi aux plus pauvres, car stimulant l'économie dans son ensemble. **M. Macron :** « *[En revanche,] je crois à la cordée, il y a des hommes et des femmes qui réussissent parce qu'ils ont des talents, je veux qu'on les célèbre [...] si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée c'est toute la cordée qui dégringole* ».

05)- Les démissionnaires. Ces derniers se verront ouvrir le droit aux indemnités chômage. C'était une promesse du candidat Macron. Cette ouverture sera toutefois « *encadrée* » et ne pourra avoir lieu que s'il y a un « *projet* » de la part du démissionnaire. **M. Macron :** « *Avec un peu de bon sens, tous les 5 ans, 6 ans, 7 ans, on peut donner ce droit aux salariés* ».

M. Macron a également abordé les sujets suivants : Les prises de décisions (les stratégiques sont prises par lui, les quotidiennes par le Premier ministre) ; le harcèlement ; la PMA (il a souhaité un débat « *apaisé* » en 2018 sur le sujet) ; les étrangers en situation irrégulière (qui seront expulsés en cas de délit, quel qu'il soit) ; le nucléaire iranien (M. Macron ira en Iran et a réaffirmé son désaccord avec Donald Trump sur le sujet) ; son vocabulaire (notamment son "bordel", affirmant n'avoir voulu « *humilier* » personne – en l'occurrence les salariés de GM&S – expliquant que « *les élites politiques se sont habituées à ne plus dire les choses, à avoir un discours en quelque sorte aseptisé. Et à considérer que ce qui était intolérable, c'était le mot qu'on mettait et pas la réalité. [...] Le mot "bordel", c'est du registre populaire* ».

<http://www.latribune.fr/economie/france/chomage-isf-bordel-l-interview-d-emmanuel-macron-en-12-points-754274.html>

(Source : www.latribune.fr du 16/10/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Interview de Macron : « parole forte » pour la majorité, « autosatisfaction » pour l'opposition

L'entretien accordé le 15/10/17 à TF1 a suscité, le 16/10/17, des réactions dans la classe politique. Petit tour d'horizon :

LE GOUVERNEMENT.

→ **Édouard Philippe, Premier ministre, dans un tweet :** « *Une parole juste, claire et franche au service d'un projet ambitieux. Fier d'œuvrer auprès d'@EmmanuelMacron* ».

→ **Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement :** « *[On a entendu] un discours clair, un cap ambitieux, une vision précise. Le président est déterminé à transformer le pays selon le mandat qu'il a reçu. Nous travaillerons à ses côtés pour mettre en œuvre ses engagements* ».

→ **Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur :** « *[Le président] a redonné une vision globale de ce que le gouvernement est en train de faire. [...] Je pense que les Français ont compris le sens, il montre qu'on est dans une société en mouvement, les choses changent très vite. Il*

montre qu'il ne peut y avoir de politique sociale sans une économie forte. Son discours sur la réussite va permettre de corriger l'image de "président des riches"».

→ **Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires** : « Le président a été déterminé, lucide, disant la vérité avec toute l'autorité nécessaire ».

LA GAUCHE.

→ **Rachid Temal, coordinateur du PS et sénateur** : « Nous attendions le président Emmanuel Macron nous avons eu Edouard Philippe. De la technique, aucune vision pour la France et les Français ! »

→ **Le Mouvement des jeunes socialistes** : « Emmanuel Macron assume une politique économique libérale de casse des droits sociaux, de précarité généralisée et de cadeaux faits aux plus riches avec la suppression de l'ISF. En qualifiant de "jalousie", l'aspiration à l'égalité, le président de la République montre qu'il est bien le président des riches, [et sa] pratique sarkozyste de la communication n'est pas digne d'un président de la République qui doit rassembler et apaiser la société ».

→ **Adrien Quatennens, député de La France Insoumise** : « Je ne sais pas si 5 ans suffiront à Macron pour tout casser. En revanche, je pense qu'après 5 mois, les Français en ont assez ».

→ **Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF** : « Tout ce qui provoque dans le pays de la colère et du mécontentement est totalement assumé. [...] Pas un seul mot de regret pour les "fainéants", "ceux qui ne sont rien", pour le "bordel". Pour lui, un langage "populaire", ce qui constitue une autre forme de mépris de classe ».

LA DROITE.

→ **Bernard Accoyer, Les Républicains** : « Je trouve que cet entretien était une autojustification longue et laborieuse où le président a longuement parlé de lui-même, sans pour autant reconnaître que ses mots peuvent blesser et stigmatiser les Français. Il catégorise les Français. Non seulement le cap n'est pas clair, mais en plus il n'explique pas comment il va résoudre les problèmes des Français sur la sécurité, le terrorisme islamiste, notamment ».

→ **Bruno Retailleau, chef de file des sénateurs LR** : « Ce fut un exercice d'autosatisfaction bien loin des préoccupations quotidiennes des Français et du projet ambitieux dont la France a besoin, [...] son discours apparaît en décalage avec les préoccupations des Français et trop techno [et] il n'y a rien eu dans cette intervention qui soit de nature à répondre aux trois insécurités que subissent et qui inquiètent les Français ».

→ **Nicolas Bay, secrétaire général du FN** : « L'essentiel de son interview a consisté à faire de l'autosatisfaction, [...] Emmanuel Macron est totalement absent sur les enjeux régaliens ».

→ **Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout de la France et député** : « De la com', toujours de la com et encore de la com. Dans cet entretien, Emmanuel Macron a souhaité donner des gages à la gauche sur le fait que sa politique n'était pas de droite. Seule certitude qu'il en ressort, les réformes mises en place et à venir ne vont pas dans le sens de l'intérêt général ».

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2017/10/16/25001-20171016ARTFIG00059-interview-de-macron-parole-forte-pour-la-majorite-autosatisfaction-pour-l-opposition.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/10/2017, Christine Ducros)

[Retour au sommaire](#)

● **Le plan ETI de Bruno Le Maire en sept mesures**

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a présenté un plan concernant les ETI. **Plusieurs mesures avancées. 01)- La formation.** Un dispositif de formation va être mis en place pour les jeunes sans qualification, ni formation, ni emploi. Ce dispositif coûtera 15 milliards d'euros. L'objectif : que les jeunes concernés puissent s'orienter vers des filières, « notamment industrielles ». Pour cela, il va falloir faire passer le message que l'industrie est créatrice d'emplois et offre des perspectives de carrière. Avec un travail à faire en direction des CFA (centres de formation des apprentis), du système universitaire, des lycées, voire des collèges. Le tout avec l'appui du ministère de l'Education nationale. **02)- La fiscalité.**

M. Le Maire : « *Oui, nous allons mettre en place un prélèvement forfaitaire unique à 30 % sur les revenus du capital. Oui, nous allons supprimer l'ISF sur les valeurs mobilières [...]. Oui, nous allons baisser l'impôt sur les sociétés, en le ramenant de 33,3 % à 25 %* ». Un comité sera chargé d'évaluer ce « *choc fiscal* » ; il comprendra la direction du Trésor, l'Insee, les parlementaires et la Cour des comptes. Un bilan sera fait d'ici à deux ans. **03)- Le coût du travail.** M. Le Maire a confirmé « *la baisse des charges sur les bas salaires dans le cadre du CICE qui sera transformé en allègements de charges directs en 2019* ». Il entend cependant étendre ce dispositif au-delà de la limite de 2,5 fois le Smic, suivant en cela le rapport de Louis Gallois. **04)- L'innovation.** Il y aura sanctuarisation du CIR (Crédit impôt recherche). **M. Le Maire** : « *En avril 2018, nous porterons avec Benjamin Griveaux [secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ndlr] un projet de loi "de transformation des entreprises". Je souhaite que, dans ce cadre, nous puissions étudier les dispositifs de simplification du Crédit impôt recherche pour que nos PME, nos TPE puissent y avoir accès plus facilement* ». **05)- Création d'un fonds pour financer les innovations de rupture.** Montant du fonds : 10 milliards d'euros ; ce fonds sera alimenté par les recettes de privatisation. Il sera disponible dès 2018. **M. Le Maire**, sur les innovations de rupture : « *[Ce sont] celles qui ne rapportent pas tout de suite mais qui permettront à l'avenir de maintenir la France en tête des grandes nations industrielles* ». Ce fonds pour l'innovation devrait produire 200 à 300 millions d'euros disponibles par an ; sommes qui devront être investies dans des « *grands projets de rupture* », notamment dans l'environnement. **06)- L'Europe.** Evoquant la prise de contrôle d'Alstom par Siemens, ou des Chantiers de l'Atlantique par Fincantieri, Bruno Le Maire a rappelé qu'« *il n'y avait auparavant aucun concurrent chinois de taille respectable* ». **La Tribune** : « *Aujourd'hui, CRRC est quatre fois plus gros qu'Alstom, a raflé tous les grands contrats en 2016 aux États-Unis et prospecte en République Tchèque...* ». **M. Le Maire** : « *Avec cette fusion, nous allons créer le deuxième champion industriel mondial du ferroviaire* ». **07)- Retrouver**, dans l'Hexagone, **une culture industrielle**, qui combinerait les savoir-faire ancestraux et les innovations les plus pointues. **M. Le Maire** : « *La culture française est marquée par la capacité à se réinventer* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/le-plan-eti-de-bruno-le-maire-en-sept-mesures-754148.html>

(Source : www.latribune.fr du 16/10/2017, Eric Haehnsen)

● Édouard Philippe à Bruxelles pour défendre son budget

Le 16/10/17, le Premier ministre, **Edouard Philippe**, est allé présenter son budget 2018 pour la France. Son objectif : que l'Hexagone se dégage de la surveillance de l'Union européenne (UE) pour déficit excessif et puisse, par la suite, présenter des budgets correspondant à l'attente de l'UE. Pour M. Philippe, « *cette fois, c'est différent* ». Les prévisions du gouvernement sont optimistes pour les cinq années à venir. En 2017, le déficit public devrait être de 2,9 % du produit intérieur brut ; en 2018 : 2,6 % ; en 2019 : 3,0 % ; en 2020 : 1,5 % ; en 2021 : 0,9 % ; en 2022 : 0,2 %. Durant sa rencontre avec Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, M. Philippe entend bien parler également du problème des travailleurs détachés et de la politique commerciale de l'UE. Le 17/10/17, M. Philippe a obtenu le satisfecit de M. Juncker. **M. Juncker** : « *Nous allons examiner (les prévisions budgétaires françaises) avec tous les soins requis mais je crois que la France, qui n'a pas sa place dans cette procédure de déficit budgétaire excessif, sortira de cette situation inconfortable pendant l'exercice 2018* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/10/16/20002-20171016ARTFIG00028-edouard-philippe-a-bruxelles-pour-defendre-son-budget.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 16/10/2017, avec agences)

[Retour au sommaire](#)

● Les 25 métiers dont les salaires vont bondir en 2018

Pour le cabinet de recrutement **Robert Half**, 2018 va voir une hausse des rémunérations des cadres. La raison : la croissance (+ 1,8 % d'après l'Insee). D'autant que les entreprises recrutent mais peinent parfois à dénicher le bon profil. C'est ce que déclarent les deux tiers des directeurs et managers qui considèrent qu'il est plus difficile qu'il y a cinq ans de trouver des profils de haut niveau. D'où une marge de négociation salariale plus favorable pour les

employés. **Les métiers qui devraient connaître les plus fortes augmentations** : le numérique et la finance d'entreprise. Le secteur en pointe : **le digital**. Les grands bénéficiaires de ces hausses de salaires seront les SEO managers, spécialistes du référencement internet. Robert Half estime que leurs rémunérations devraient augmenter de 27 % ; de 22 % pour les analystes de données massives, de 21 % pour les responsables de programmes en E-Marketing, de 17 % pour les responsables des réseaux sociaux. **Le secteur de la comptabilité et des finances** connaît actuellement une pénurie d'employés qualifiés. Par conséquent, là aussi, les salaires devraient être en hausse : de 9 % pour les chargés de recouvrement, de 8 % pour les directeurs de l'audit interne, les directeurs comptables, les comptables fournisseurs, de 7 % pour les responsable de trésorerie. Par contre, d'autres métiers devraient connaître des baisses : de - 2 % à - 6 % pour les assistants commerciaux sans maîtrise de l'anglais, de - 1 % à - 4 % pour les chargés de clientèle. L'étude du cabinet montre aussi que le salaire n'est pas la seule motivation pour attirer des candidats. En effet, 71 % de ces derniers considèrent que l'intérêt du poste est plus important que la rémunération ; surtout chez les 18-34 ans pour qui la reconnaissance de leur travail et l'équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle est primordiale.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/les-25-metiers-dont-les-salaires-vont-bondir-en-2018_1951696.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 15/10/2017, Marion Bain)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Bonus, cumul emploi retraite, consultations avancées, médecin adjoint, télé-médecine : ce qu'il faut retenir du plan Buzyn « anti-déserts »

Le 13/10/17, le Premier ministre, **Edouard Philippe**, et la ministre de la Santé, **Agnès Buzyn**, ont présenté un plan destiné à « *renforcer l'accès territorial aux soins* ». **Quatre priorités** ressortent de ce plan. **Première priorité** : Renforcer l'offre de soins dans les territoires grâce à une présence médicale accrue. **a)** En novembre sera publié un arrêté de zonage pour les généralistes. Le but : « *élargir les secteurs fragiles éligibles aux aides conventionnelles (la population couverte passera de 7 à 18 %)* ». Que prévoient ces aides : 50 000 euros sur trois ans pour l'installation. Le zonage devrait être aussi révisé pour d'autres spécialités : les ophtalmologistes, les gynécologues, les dermatologues, les pédiatres... **b)** Favoriser le cumul emploi/retraite des praticiens libéraux. Pour cela, le plafond de revenu annuel sera relevé de 11 500 euros à 40 000 euros dans les zones en tension (plafond en deçà duquel ils sont dispensés de verser une cotisation supplémentaire à l'ASV). Il y a aujourd'hui 18 000 médecins en cumul emploi retraite. Ils devraient être 35 000 en 2025. **c)** La valorisation des consultations avancées en zone sous-dense. Pour cela, l'aide à l'activité réalisée sera augmentée dans le cadre du nouveau contrat de solidarité territoriale (passant de 10 % des honoraires tirés de cette activité conventionnée à 25 %, dans la limite de 20 000 euros par an. **d)** 300 postes d'« *assistants partagés* » entre la ville et l'hôpital seront créés dès 2018 dans les zones fragiles. Sont concernés les généralistes et les spécialistes (« *et non plus uniquement des postes de spécialistes entre hôpitaux* »). **e)** Le contrat de médecin adjoint sera généralisé. Ainsi des internes pourront apporter un appui temporaire à leurs aînés en zone fragile. **f)** Sont aussi prévues l'amélioration de la protection sociale des remplaçants et la simplification de l'exercice mixte.

Deuxième priorité : La généralisation de la télé-médecine, destinée à réduire ou abolir les distances grâce au numérique, qui devra être effective dès 2018. Au premier trimestre 2018, une tarification de droit commun pour la téléconsultation et la télé-expertise sera fixée par les partenaires conventionnels. Une aide à l'équipement, afin de permettre de favoriser le déploiement de la télé-médecine sera créée : elle sera de 28 000 euros par établissement ou structure d'exercice coordonné (MSP, centre de santé). Quant aux crédits du fonds d'intervention régional, ils seront doublés l'an prochain, passant à 18 millions d'euros.

[Retour au sommaire](#)

Troisième priorité : Libérer du temps médical en réorganisant les professions de santé autour de modes d'exercice coordonné et du travail en équipe. Le plan prévoit de doubler le nombre de maisons de santé et de centres de santé d'ici à 5 ans. A ce titre, 400 millions

d'euros devraient être investis. Une mission sur les soins non programmés devrait être réalisée avant la fin de l'année. Le but : « *établir un cahier des charges national précisant les critères de qualité et de sécurité minimaux, et faire évoluer les dispositifs réglementaires dans le cadre de la PDS ambulatoire (élargissement des plages d'ouverture des maisons médicales de garde par exemple)* ». **Quatrième priorité** : Assouplir la politique de financement pour « *faciliter l'émergence et l'extension de projets novateurs issus des acteurs des territoires (prise en charge globale, forfaits à l'épisode de soins, nouvelles filières de soins, etc.)* ». Dans le PLFSS 2018 est prévu un cadre commun qui devra permettre d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation (à travers un fonds national pour l'innovation organisationnelle). Chaque action territoriale sera suivie par un comité d'évaluation de ces expérimentations.

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/10/13/bonus-cumul-emploi-retraite-consultations-avancees-medecin-adjoint-telemedecine-ce-quil-faut-retenir-du-plan-buzyn-anti-deserts- 851299>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 13/10/2017, Loan Tranthimy)

FISCALITE

● Bercy cherche 9 milliards : les entreprises pourraient être mises à contribution

Le 16/10/17, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a expliqué qu'un prélèvement exceptionnel pourrait avoir lieu sur certaines entreprises. La raison : l'annulation de la taxe à 3 % sur les dividendes, qui va obliger l'Etat à rembourser près de neuf milliards d'euros aux entreprises. M. Le Maire n'a pas précisé quelles entreprises, ni combien d'entre elles, pourraient être touchées par cette mesure. **M. Le Maire** : « *Je veux en discuter avec les entreprises et éviter toute précipitation en la matière, car quand on se précipite en matière fiscale en général, ça donne de mauvais résultats. [...] Ça ne sera donc pas dans le projet de loi de finance pour 2018 [que nous regarderons les solutions]. Ce sera dans un projet de loi de finances rectificative, au mois de novembre, pour nous donner le temps d'étudier les choses sereinement et d'avoir une réponse solide* ». Autre mesure à l'étude : un étalement dans le temps des remboursements dus aux entreprises. Motif : un remboursement immédiat empêcherait la France de sortir de la procédure pour déficit public excessif au niveau de l'Union européenne.

[https://www.challenges.fr/economie/taxe-sur-les-dividendes-le-maire-n-exclut-pas-une-contribution-exceptionnelle-sur-les-entreprises_506592#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20171016](https://www.challenges.fr/economie/taxe-sur-les-dividendes-le-maire-n-exclut-pas-une-contribution-exceptionnelle-sur-les-entreprises_506592#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20171016)

(Source : www.challenges.fr du 16/10/2017)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Entreprises : les contrats courts bientôt surtaxés

Emmanuel Macron entend instaurer un bonus-malus sur les contrats courts. Une étude est en cours. Les schémas qui pourraient voir le jour iraient de 2 % à un « *maximum hypothétique* » de 10 %. Ainsi, le taux de cotisation fixe deviendrait un taux de cotisation variable, « *selon le coût que chaque employeur fait supporter à l'Unedic* ». Un taux qui serait réactualisé chaque année « *en fonction [du] comportement [de l'employeur] en matière d'embauches sur les trois années précédentes* ». Tout dépassement de la moyenne nationale sur la période entraînera un malus (en-dessous, ce sera un bonus). Les secteurs qui pourraient être les plus touchés : l'hôtellerie-restauration, l'événementiel. Le Medef a fait part de son opposition. **Un membre du ministère du Travail** : « *Le principe du bonus-malus est de modifier les comportements des employeurs pour limiter la précarité liée aux contrats courts. Mais cela se fera de manière graduelle et sans nuire à l'emploi* ».

https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030701712895-contrats-courts-le-gouvernement-prepare-un-big-bang-2122281.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20171016-%5BProv_%5D-

(Source : www.lesechos.fr du 16/10/2017, Alain Ruello)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Pontoise : 300 postes à pourvoir à la SNCF dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis

En 2018, 300 offres d'emploi sont à pourvoir à la SNCF dans le Val-d'Oise. Conducteurs de trains, dépanneurs, techniciens de maintenance, agents commerciaux ou opérateurs mouvements, la SNCF recrute des femmes et des hommes motivés.

[http://www.leparisien.fr/beauumont-sur-oise-95260/pontoise-300-postes-a-pourvoir-a-la-sncf-dans-le-val-d-oise-et-en-seine-saint-denis-13-10-2017-7329696.php#xtor=EREC-295-\[NL95\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/beauumont-sur-oise-95260/pontoise-300-postes-a-pourvoir-a-la-sncf-dans-le-val-d-oise-et-en-seine-saint-denis-13-10-2017-7329696.php#xtor=EREC-295-[NL95]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 13/10/2017, Ju.M.)

LEGISLATION/RAPPORTS DIVERS

● Les achats hospitaliers

→ **Présentation de la Cour des comptes** : « *Les achats des établissements publics de santé constituent un enjeu majeur, avec au total 25 Md€ de dépenses par an. Les seuls achats de matériels, biens et services (18,7 Md€, +52 % en 10 ans) représentent leur deuxième poste de dépenses après le personnel. Indispensables à l'activité hospitalière, ils constituent un chaînon déterminant de la qualité des prises en charge. À l'issue d'une enquête menée avec les chambres régionales des comptes, la Cour constate des risques persistants en matière de régularité des achats, une mutualisation insuffisante de cette fonction entre hôpitaux, une estimation insuffisamment rigoureuse des économies obtenues, et une politique d'achat des médicaments peu efficace. Elle formule 12 recommandations visant notamment à améliorer la performance des achats dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire et à repenser les modalités d'acquisition des médicaments par les hôpitaux.* »

→ **Le rapport de la Cour des comptes, texte intégral (127 pages)** :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-10/20171012-rapport-Achats-hospitaliers.pdf>

(Source : www.ccomptes.fr du 12/10/2017)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr